

L'an deux mille vingt, le 9 Septembre à 20h00, le Conseil Municipal légalement, convoqué s'est réuni salle d'animation rurale, sous la présidence de Mme GRANGEOT Christelle, Maire,

**Étaient présents :**

Mmes GRANGEOT Christelle — DEVIDAL-CHEVRIER Joëlle - GIRAUD-JACQUIGNON Clémence - ROULET-L'HOPITAL Sophie – VAUDAINÉ Angélique

&

Mrs MEYER Constant - JOSSERAND Philippe – BALDUCCI Jean-Pierre – BONNARD Daniel – DUCLAUD Sébastien – PARRAVANO Christian – ROULET Michel

Absent :

Absents excusés : Mmes SADAK Marie-France et ALLEGRE Cyrielle  
Mr ALPHANT Florent

Pouvoir à : Mme SADAK Marie-France à Mme GRANGEOT Christelle  
Mme ALLEGRE Cyrielle à Mr DUCLAUD Sébastien  
Mr ALPHANT Florent à Mme GIRAUD-JACQUIGNON Clémence

**Compte-rendu de séance**

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h05

Madame ROULET-L'HOPITAL Sophie est nommée secrétaire.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que trois délibérations supplémentaires seront mises au vote : une demande de ce jour et deux omissions.

**1 - COMMISSION URBANISME :**

*Point sur les dossiers en cours.:*

Il y a actuellement peu de nouveaux dossiers en cette période.  
Quatre déclarations préalable sont en cours sur la commune :  
- Réfection d'un abri à chevaux  
- Division parcellaire  
- Régularisation de travaux  
- Mis en place d'une clôture

Ce jour, réception d'un permis de construire pour maison d'habitation : lotissement l'Alpaje.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les permis de construire sur la Commune sont toujours bloqués : la cause est toujours la même, saturation du bassin de rétention, actuellement au maximum de ses capacités. La création d'un bassin supplémentaire nécessitera certainement l'achat d'un terrain agricole.

**2 - COMMISSION BATIMENTS/TRAVAUX :**

*Point sur les dossiers en cours.:*

Les travaux de la Salle d'Animation Rurale prendront fin avec l'aménagement du terrain de boules. Suite à une demande de devis auprès de l'entreprise Torgue, des volets roulants seront installés sur les vasistas sur ce même lieu et un devis va également être demandé à cette même entreprise dans le cadre de la réparation d'une des fenêtres de la salle.

Suite à une demande de devis auprès de l'entreprise Eymonot, des travaux de réfection de l'ancienne buvette (agrandissement) seront entrepris au boulodrome. Des tables et des chaises seront également achetées dans le cadre de ce nouvel aménagement pour mise à disposition au boulodrome et à la Salle d'Animation Rurale quatre bancs et une poubelle seront installés.

Le massif situé à l'église va être aménagé avec des persistants et des fleuris. L'entretien du massif du lotissement des Tilleuls sera également réalisé dans un deuxième temps. Une « corvée » (appel aux bénévoles) pourra être lancée à cette occasion.

**3 - COMMISSION VOIRIE :**

*Point sur les dossiers en cours.:*

Les travaux de mise en place du panneau signalétique de la Salette sont terminés. Durant une semaine, du 10 septembre au 17 septembre, le Syndicat de Voirie sera présent sur la Commune pour la mise en place du goudron sur les axes les plus abimés. Les endroits les plus impactés ont été identifiés en amont.  
Un cabinet d'étude a été sollicité dans le cadre de l'aménagement du carrefour de Bataillouse et de Miançon.

Pour information, la benne présente, à côté du point propre Route des Alpes, sera retirée Mardi en huit.

**4 - COMMISSION FINANCES :**

*Avenant à la convention de télétransmission conclue avec la Préfecture de l'Isère pour intégrer les contrats de commandes publiques.:*

A la demande de la Préfecture de l'Isère, l'ensemble des commandes publiques doivent désormais être télétransmises. Ainsi, la signature d'un avenant à la convention a été rédigée.

Délibération :

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu La Loi n° 2004-809 du 13 Août 2004 relatives aux libertés et responsabilités locales,  
Vu Le Décret n° 2005-324 du 7 Avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu Le projet d'avenant organisant la transmission électronique des actes de la commande publique,

Depuis le 7 Décembre 2015, une convention conclue entre la Commune de BELLEGARDE-POUS-SIEU et la Préfecture de l'Isère, organise la télétransmission de certains actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire.

Cette convention ne comprend pas les actes liés à la commande publique, lesquels sont transmis en version papier.

Afin de simplifier les procédures administratives, il est proposé la signature d'un avenant à la convention de télétransmission intégrant les actes de la commande publique (marchés publics, contrat de concession ...)

L'avenant entrera en vigueur à la date de la signature par Monsieur Le Préfet.

Ainsi Madame Le Maire de BELLEGARDE-POUSSIEU propose :

- **D'APPROUVER** l'avenant ci-annexé autorisant la Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU à transmettre par voie dématérialisée au contrôle de légalité les actes liés à la commande publique,
- **DE DONNER** son accord pour la télétransmission des actes de la commande publique,
- **D'AUTORISER** Madame Le Maire de BELLEGARDE-POUSSIEU à signer cet avenant avec Monsieur Le Préfet de l'Isère ainsi que tous les actes afférents à ce dossier.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **ADOpte** ladite délibération.
- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre la dite délibération aux services de la Préfecture,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 49/2020*

Achat d'une partie d'un terrain / rue du stade : modification délibération :

Afin de sécuriser le carrefour rue du stade/rue du bourg (devant la mairie), une bande de terrain avait été achetée à la famille Coursier en décembre 2018. Dans les documents nécessaires à cet achat, le terme « d'acte administratif » avait été utilisé à la place « d'acte notarié ». Le confinement n'a pas permis cette modification immédiate occasionnant du retard dans le traitement de dossier.

Délibération :

**(Annule et remplace la délibération n° 2019/52 du 12 Novembre 2019)**

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2016/06 du 24 Février 2016 par laquelle avait été actée la nécessité d'aménager la jonction de la Rue du Stade au nord avec la Rue du Bourg (RD 46) pour des raisons de sécurité, notamment en raison de nouvelles constructions et d'autres en projet

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Bellegarde Poussieu avait eu l'opportunité d'acquérir une partie du terrain situé aux abords de la Rue du Stade au nord, à droite de la jonction avec la Rue du Bourg », permettant ainsi de réaliser cette mise en sécurité.

Madame Le Maire souligne au Conseil Municipal que le propriétaire de ce terrain était Monsieur André COURCIER, et confirme l'accord passé avec Monsieur André COURCIER pour céder à la Commune de Bellegarde Poussieu une partie de la parcelle située au lieu-dit « La Ranche », cadastrée section B n° 830 pour une superficie de 418 m<sup>2</sup> (38ml x 11ml).

Madame Le Maire souligne au Conseil Municipal que Monsieur André COURCIER étant décédé, la convention est signée désormais avec les deux filles de Monsieur COURCIER, Madame JOASSY Annick et Madame TERLE Corinne ; ladite convention signée le 21 Décembre 2018 en amont afin de commencer les travaux a été modifiée quant à la superficie de l'achat de terrain.

Madame JOASSY Annick et Madame TERLE Corinne cèdent donc à la Commune une bande de terrain de la parcelle section B n° 830 d'une surface de 241 m<sup>2</sup>, au prix de 1.50 euro le m<sup>2</sup> soit un montant de 361.50 euros.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **DONNE** un avis favorable pour l'achat d'une partie du terrain dénommé ci-dessus correspondant à 241 m<sup>2</sup>,
- **ACCEPTE** que Madame Le Maire ait signé en amont ladite convention,
- **ACCEPTE** de confier la régularisation de la vente par acte à recevoir par l'Office Notarial de

Beaurepaire, et dont les frais seront à la charge de la Commune,

- **ACCEPTE** le montant de la vente proposé soit 361.50 euros pour les 241 m
- **CHARGE** Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier, géomètre (si nécessaire), ...

*Délibération 50/2020*

## 5 - COMMISSION ASSOCIATION/JEUNESSE/SPORT :

Mise en place protocole pour location de salles :

Vendredi 5 septembre, les Associations de la Commune ont été reçues à la Salle du Foyer Rural afin d'évoquer avec elles la reprise ou non de leurs activités au sein de la Salle d'Animation Rurale et de la Salle du Foyer Rural. La gymnastique et la danse sont fortement impactées avec un port du masque obligatoire en début de séance et en fin de séance.

La capacité d'accueil au sein de ces salles est temporairement modifiée :

SAR : 12 personnes debout / 30 personnes assises

Foyer : 26 personnes debout / 60 assises

Les personnes pratiquant ces disciplines doivent impérativement apporter leur matériel personnel.

Egalement, un référent COVID au sein de chaque Association devra être nommé afin de mettre en place leur propre protocole, validé avec la mairie. L'Association tiendra un listing des participants afin de pouvoir fournir à l'ARS la liste si besoin.

La location des salles de la Commune auprès des particuliers n'est plus possible dans le cadre de la pandémie.

Vogue 2020 :

Le Conseil Municipal n'avait pas donné un avis favorable pour l'organisation du bal des conscrits. La présidente des conscrits avait pris la décision de ne pas organiser la traditionnelle tournée des brioches au vu des contraintes sanitaires qui devaient être mises en place. Sans la présence des forains, l'Association de la CAV n'avait également pas souhaité prendre part à la vogue.

Cependant, les forains se sont présentés sur la Commune en début de semaine. Dans un premier temps pour stocker leurs camions dans le cadre de leur tournée, puis finalement pour s'installer pour le week-end du 11, 12 et 13 septembre. Après avoir engagé toutes les démarches auprès de la Préfecture, les forains ont préféré se retirer.

## 5 - COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES :

Rentrée scolaire :

97 enfants ont fait leur entrée au sein de l'école. Deux inscriptions supplémentaires sont en cours ; ce qui monte le nombre d'enfants inscrits à 99 pour l'année 2020-2021. Le protocole sanitaire de la rentrée a peu évolué par rapport à celui mis en place en juin dernier. Les contraintes actuelles supplémentaires sont :

- éviter le brassage de niveaux différents (notamment lors des récréations et du déjeuner)
- gestion des inscriptions à la garderie par la mairie (gestion simplifiée du nombre d'enfants présents par niveau afin d'adapter au mieux le personnel)
- Port du masque obligatoire pour les enseignants, ATSEM, personnel communal (cantine, garderie)

Cinéma Plein air :

La manifestation a été organisée par le Sou des écoles mardi 1<sup>er</sup> septembre dans la cour de l'école. Une soixantaine de personnes (enfants et parents) était présent pour la représentation du dessin animé « Vic le Viking ».

## 6 - QUESTIONS DIVERSES :

### Bar Restaurant de la Poste :

La liquidation judiciaire du Bar Restaurant de la Poste est parue au Journal Officiel. Le Tribunal Administratif n'a pour l'instant pas défini la date de mise aux enchères. La mairie ne peut donc pas, à ce jour, récupérer les clés de l'établissement. Durant le confinement, un volet cassé et une fenêtre brisée avaient été constatés mais rien n'avait été dérobé.

### Commissions intercommunales : délibération

Suite à l'installation du nouveau Conseil Municipal, le 26 Mai 2020, Madame Le Maire rappelle qu'il est mis en place des commissions communales. Ces commissions, organes d'instruction, sont chargées d'étudier et d'élaborer des dossiers à soumettre au Conseil Municipal.

Il convient aussi de désigner les élus participant aux commissions intercommunales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des votants :

- **ADOPTÉ** la composition des commissions communautaires suivant le tableau annexé à ladite délibération.

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 51/2020*

*(tableau annexé à la fin du compte-rendu).*

### Energies renouvelables / projet par éolien : délibération

Par délibération du 18 Février 2015 n° 2015/11, le Conseil Municipal de la Commune de BELLE-GARDE-POUSSIEU s'est prononcé par 8 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 1 CONTRE, pour l'étude de faisabilité d'un projet de parc éolien en forêt indivise de Taravas situé à Moissieu-sur-Dolon.

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le schéma régional éolien, validé à l'automne 2012, par le Préfet de Région, avait classé notre territoire en zone favorable pour le développement éolien, dans le cadre de la directive européenne n° 2001/77/CE du 27 Septembre 2001, visant à mettre en œuvre une nouvelle politique énergétique préconisant, entre autre, l'utilisation des énergies renouvelables pour la production d'électricité afin d'atteindre l'objectif de 20% de la consommation globale.

5 développeurs de parc éolien avaient présenté la faisabilité d'un projet allant de 5 à 10 mâts dans la forêt de Taravas, aux Conseils Municipaux des Communes de Moissieu sur Dolon, Pact et Bellegarde Poussieu, propriétaires indivis de cette forêt.

Après 5 années d'études réalisées à ses frais par l'unique porteur de ce projet, à savoir Engie-Green, il est proposé au Conseil Municipal de la Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU, nouvellement élu le 15 Mars 2020, de se prononcer de nouveau pour ou contre la continuation de ces mêmes études.

Conformément aux engagements de 2015, le vote négatif d'une des trois communes concernées entraînera l'annulation du projet éolien sur le territoire de la forêt de Taravas.

Après discussion, et délibération, le Conseil Municipal,

- **SE DECLARE DEFAVORABLE** majoritairement (14 Pour - 1 Abstention - 0 Contre) à la continuation de ces mêmes études.

- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

*Délibération 52/2020*

### Etude Réfection du Foyer Rural :

Dans le cadre des futurs travaux de modernisation et de remise aux normes du Foyer des entreprises spécialisées dans les diagnostics plombs/amiante ont été sollicitées : Antoine Grain (Pajay), Victorio Desort (Revel Tourdan), Diagnostic Pro (Vienne) afin d'établir un état des lieux de la salle avant de débiter des travaux. L'entreprise Antoine Grain a été retenue avec toutefois une vigilance particulière quant aux points de prélèvements choisis.

Dans le cadre de ce projet, un cabinet d'architecte conseil a été sollicité par la Commune.

### Délibération :

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation et de réorganisation du bâtiment « Salle du Foyer Rural »

Madame Le Maire explique qu'il y a lieu de faire réaliser un diagnostic amiante avant tout commencement de travaux.

Une demande de devis a été effectuée auprès de trois cabinets d'étude :

- Grain Antoine (Pajay)
- Desort Vittorio (Revel Tourdan)
- DiagnosticPro (Tain l'Hermitage)

Monsieur Grain Antoine, Diagnostiqueur Immobilier a été retenu pour un montant de 1 405 euros TTC. Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- **PREND ACTE** du choix du diagnostiqueur immobilier, Monsieur Grain Antoine pour la mission Etude amiante avant travaux sur le bâtiment « Salle du Foyer Rural »
- **PREND ACTE** du montant de 1 405 euros TTC pour la réalisation de cette étude,
- **AUTORISE** Madame Le Maire à signer le devis correspondant,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

- *Délibération 53/2020*

Prochaine séance du Conseil Municipal le Mardi 6 Octobre 2020 à 20h00.

**Madame Le Maire clôt la séance à 21h50.**

*Fait et délibéré les jour, mois an que dessus*

NOMS	FINANCE	AGRICULTURE	ECONOMIE ENTREPRISE	AFFAIRES SOCIALES SANTÉ POLITIQUE DE LA VILLE	MOBILITE TRANSPORT	LOGEMENT GENS DU VOYAGE	EQUIPEMENT COMMUNAU- TAIRE	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME	CULTURE PATRIMOINE	GRAND CYCLE DE L'EAU	ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE
GRANGEOT Christelle						T					
MEYER Constant								T			
DEVIDAL-CHEVRIER Joëlle									T		
JOSSERAND Philippe		T			T						T
SADAK Marie-France	T		T							T	
ALLEGRE Cyrielle											
ALPHANT Florent											
BALDUCCI Jean-Pierre											
BONNARD Daniel											
DUCLAUD Sébastien											
GIRAUD-JACQUIGNON Clémence				T							
PARRAVANO Christian											
ROULET-LHOPITAL Sophie											
ROULET Michel											
VAUDAIN Angélique							T				

**COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES**

T / Titulaire  
S / Suppléant

Annexe à la délibération n° 2020/51 du 10/09/2020

NOMS	SPORT	TOURISME COMMERCE DE PROXIMITE	PETITE ENFANCE- ENFANCE-JEUNESSE	EMPLOI INSERTION	COMMUNICATION	NUMERIQUE	VOIRIE
GRANGEOT Christelle							
MEYER Constant							
DEVIDAL-CHEVRIER Joëlle	T	T					
JOSSERAND Philippe							T
SADAK Marie-France							
ALLEGRE Cyrielle							
ALPHANT Florent							
BALDUCCI Jean-Pierre							
BONNARD Daniel				T			
DUCLAUD Sébastien							
GIRAUD-JACQUIGNON Clémence							
PARRAVANO Christian							
ROULET-LHOPITAL Sophie			T				
ROULET Michel							
VAUDAINE Angélique	S						

### COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

T / Titulaire  
S / Suppléant

Annexe à la délibération n° 2020/51 du 10/09/2020